

Nos parcs d'activités

Observatoire des parcs d'activités économiques

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, Limoges Métropole réalise un inventaire de ses zones d'activités économiques (ZAE) (<https://www.limoges-metropole.fr/entreprendre/outils-pour-les-entreprises/offre-fonciere-et-immobiliere/inventaire-des-zones-dactivites-economiques>) afin d'identifier les potentiels de revalorisation foncière du territoire. L'enquête est ç supprimer. Il faut juste laisser la page web sans l'enquête.

Découvrez grâce à notre carte interactive les parcs d'activité du territoire

Signalétique ZAE

Afin d'apparaître sur les panneaux de signalisation de votre parc, des modalités différentes sont proposées en fonction du lieu d'implantation de votre entreprise pour transmettre vos informations.

Parc d'activité Limoges Nord ou Océalim :

Contactez directement l'association de votre parc : apan@limoges.cci.fr

Parc d'activité Limoges sud :

Contactez directement l'association de votre parc : apals@limoges.cci.fr

Autres parcs d'activité communautaire :

Déposer votre demande en remplissant le formulaire suivant

Formulaire